

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000262 – MDE 30/008/00

Action complémentaire sur l'AU 98/00 (MDE 30/007/00 du 28 avril 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / Nouveaux motifs d'inquiétude : PRISONNIERS D'OPINION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

TUNISIE

Des défenseurs des droits humains et leurs proches

Londres, le 4 mai 2000

Jallal Zoughlami, le frère du journaliste Taoufik Ben Brik, a été condamné à une peine de trois mois d'emprisonnement par un tribunal de première instance le 3 mai 2000. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion et appelle à sa libération immédiate et inconditionnelle. Jallal Zoughlami observe une grève de la faim depuis le 30 avril.

Le frère de Taoufik Ben Brik était accusé d'agressions contre des agents des forces de l'ordre et d'incitation des citoyens à transgresser les lois. Amnesty International pense que Jallal Zoughlami a été pris pour cible parce qu'il avait tenté d'empêcher des policiers de passer à tabac et d'appréhender Ali Ben Salem, un vieil homme de soixante-dix ans, le 26 avril. Les membres des forces de l'ordre l'ont frappé et arrêté, lui infligeant plusieurs blessures, dont une à l'œil gauche.

Le 1^{er} mai, les autorités tunisiennes ont accédé à l'une des requêtes de Taoufik Ben Brik en attribuant un nouveau passeport au journaliste, en grève de la faim depuis le 3 avril. Le 3 mai, les autorités judiciaires de Tunis ont mis un terme à toutes les investigations dont Taoufik Ben Brik faisait l'objet, faute de preuves suffisantes, et levé l'interdiction de voyager qui lui avait été imposée.

Après que Jallal Zoughlami eut été condamné, Taoufik Ben Brik a annoncé qu'il allait quitter la Tunisie et poursuivre sa grève de la faim en France jusqu'à ce que son frère soit remis en liberté. Il s'est envolé pour la France dans l'après-midi du 4 mai, accompagné d'un médecin marocain spécialisé dans les soins intensifs. À l'aéroport de Tunis, ce dernier a été menacé par un homme, qui a apparemment déclaré au docteur qu'il était un traître et qu'il le tuerait. Des avocats venus faire leurs adieux à Taoufik Ben Brik ont dû intervenir pour empêcher cet homme d'agresser le médecin.

Des défenseurs des droits humains et des proches du journaliste ayant tenté de lui rendre visite les 25 et 26 avril ont été battus, maltraités et harcelés par les forces de sécurité. En outre, Jallal Zoughlami et d'autres personnes ont été appréhendés et battus lorsqu'ils ont tenté de le rencontrer à son domicile le 26 avril. Au nombre de ces personnes figurait Ali Ben Salem, déjà cité plus haut, qui a été blessé à la colonne vertébrale et qui est toujours hospitalisé.

Arrêtés le 8 avril et inculpés, entre autres, de diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public et de diffamation des autorités, Fathi Chamkhi, Mohamed Chourabi et Iheb el Hani sont toujours détenus.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme / courrier électronique (en français, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment la libération immédiate et inconditionnelle de Jallal Zoughlami, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion ;
- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que cet homme bénéficiera de tous les soins requis par son état de santé ;
- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Fathi Chamkhi, Mohamed Chourabi et Iheb el Hani, qu'Amnesty International considère également comme des prisonniers d'opinion ;
- déclarez-vous vivement préoccupé par la multiplication des attaques menées contre les défenseurs des droits humains, les avocats et les militants d'organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que leurs familles, et appelez les autorités tunisiennes à mettre un terme immédiat à ces pratiques et à permettre à tous les défenseurs des droits humains d'exercer librement leurs activités, conformément aux instruments internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par la Tunisie ;
- exhortez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête approfondie et impartiale sur les coups et autres mauvais traitements dont ont été victimes des journalistes, des avocats et des militants des droits humains les 25 et 26 avril 2000, et à traduire les responsables en justice.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

M. Abdallah Kallel
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 340 888

Courriers électroniques : mint@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Justice :

M. Bechir Takkari
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
31 Boulevard Bab Benat
1006 Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 568 106

Courriers électroniques : mju@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre délégué chargé des Droits de l'homme :

M. Afif Hendaoui
Ministre délégué chargé des Droits de l'homme
Bureau du Premier Ministre
Place du Gouvernement, La Kasbah
1006 Tunis, Tunisie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*